# AVIS N° 92/26

| | |
|---|---|
| **Séance du** | **19/11/2026** |
| **Intitule** | **Portant suspension de la cotation du titre AOM INVEST** |
| **Marche** | **Marché de titres de capital/compartiment croissance** |

**Article 1 :**

La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) porte à la connaissance du marché que, conformément aux dispositions de l'article 53 du Règlement n°25-04 relatif à la divulgation de l'information à publier par les société cotées à Bourse des valeurs mobilières et sur instruction de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), il a été décidé de procéder à la suspension de la cotation du titre AOM INVEST Spa, admis au compartiment de croissance du marché des titres de capital.

Cette décision intervient en raison d'une situation de non-conformité aux dispositions relatives au manquement à la divulgation de l'information à publier par les sociétés dont les valeurs sont cotées à la bourse des valeurs mobilières,

La suspension prendra effet à compter de la séance du jeudi 19 novembre 2026 et demeurera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.